

Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01
Date: 20/02/2012
Reference: PR 2012/007

Impasse sur la directive sur l'efficacité énergétique : risque de préjudice pour les consommateurs d'énergie

Une semaine avant le vote¹ décisif du Parlement européen relatif à la proposition de directive² sur l'efficacité énergétique, le Bureau Européen des Unions des Consommateurs (BEUC) s'inquiète du manque d'intérêt à l'égard des enjeux cruciaux pour les consommateurs d'énergie.

Le BEUC craint que les désaccords entre le Parlement et les États membres au sujet des objectifs énergétiques entraînent l'affaiblissement d'importantes mesures visant à aider les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie.

Afin de réduire leur consommation, les consommateurs ont besoin:

- d'une facturation basée sur la consommation réelle;
- d'informations facilement accessibles et compréhensibles sur leur consommation;
- de conseils personnalisés pour comprendre leurs habitudes de consommation et d'apprendre à consommer moins d'énergie.

Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC, a déclaré:

"L'augmentation de l'efficacité énergétique repose sur la capacité des consommateurs à réduire leur consommation. La proposition de la Commission contenait des mesures importantes pour aider les consommateurs à faire exactement cela. Les décideurs de l'UE gagneraient du temps en priorisant un accord sur ces questions."

"Afin que cette Directive mérite son nom, fournir des renseignements exacts et compréhensibles sur la consommation d'énergie est la clé. La grande majorité des consommateurs auront besoin de conseils pratiques sur les moyens d'économiser de l'énergie. Tous les États membres devraient mettre en place un tel système de soutien. "

FIN

¹ Le 28 Février, un vote sur la proposition de directive est prévu à la commission industrie, recherche et énergie du Parlement européen, chef de file sur ce projet de législation.

² Cette proposition de grande envergure contient des mesures telles que les objectifs de rénovation de bâtiments publics et les exigences en matière de comptage et de facturation afin d'aider l'Europe à atteindre ses objectifs d'efficacité énergétique en 2020.